

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 14 février 2018, à 19 heures 00.

Étaient présents : MM Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville (arrivé à 20h00);
 Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint- Alfred;
 Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
 Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
 Mmes Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
 Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
 Marie-Andrée Giroux, conseillère et représentante de Beauceville;

Était absent : N/A

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Aldred, jusqu'à l'arrivée de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Étaient aussi présents : Michel Légaré, directeur général et secrétaire-trésorier
 Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jean-Roch Veilleux constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. Il informe le conseil du décès de monsieur Eudore Perron, ancien maire de la municipalité de Saint-Victor, le 12 février 2018.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6254-18 SUR PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux du conseil de la MRC Robert-Cliche :**
 - 3.1 Séance ordinaire du mercredi 17 janvier 2018
4. **Gestion financière**
 - 4.1 Listes des comptes à payer
5. **Technologies de l'information**
 - 5.1 Fibre optique et internet haute vitesse – Suivi du dossier
 - 5.2 Achat d'une banque d'heures pour la maintenance des serveurs informatiques
 - 5.3 FQM – Coût des formations
 - 5.4 Demande au gouvernement du Québec de repousser la date de dépôt des demandes d'aide financière en lien avec la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
6. **Développement économique et social**
 - 6.1 Plan d'action du Programme Mobilité-Diversité (PMD) 2017-2019
 - 6.2 Atelier « Le choc culturel en entreprise » - 29 mars 2018
 - 6.3 Entente avec le CLD Robert-Cliche
 - 6.4 Appui – Demande au gouvernement du Québec de réviser ses politiques en vigueur pour le financement des chemins forestiers afin de favoriser le tourisme et l'accès à la forêt

6.5 Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière au Fonds Desjardins pour compléter l'aménagement de la piste cyclable en Beauce

7. Aménagement du territoire

7.1 Analyse de conformité – Ville de Beauceville

7.2 Approbation de conformité – Ville de Beauceville – Règlement 2017-378 modifiant le règlement 2016-340 concernant le plan d'urbanisme

7.3 Approbation de conformité – Ville de Beauceville – Règlement 2017-379 modifiant le règlement 2016-341 concernant le zonage

8. Gestion des matières résiduelles et environnement

8.1 Secteurs à visiter pour la mise aux normes des installations septiques

8.2 Rapport annuel 2017 : Suivi post-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC Robert-Cliche

9. Correspondances

9.1 Autobus Breton

9.2 Secondaire en spectacle

10. Affaires nouvelles

10.1 Mise en demeure – Villa Royale Inc.

10.2 Programmes de subventions – Aide-mémoire pour les municipalités

10.3 Modification aux règlements généraux du CLD Robert-Cliche – Ajout d'un représentant du secteur manufacturier au conseil d'administration

10.4 Projet Aventuria - Appuis

10.5 Pôles régionaux d'innovation

10.6 Projet de résolution – Municipalité de Saint-Victor

10.7 CAÏDI – Date et lieu pour activité d'accueil des immigrants

10.8 Invitation - Vins et fromages

10.9 Augmentation du traitement des élus – Côte de Beauré

11. Période de questions

12. Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE

3.1 Séance ordinaire du mercredi 17 janvier 2018

6255-18 SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 17 janvier 2018 soit adopté, tel que transmis.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Liste des comptes à payer

6256-18 SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée, et que le préfet et le directeur-général et secrétaire trésorier soient mandatés pour effectuer le paiement :

- Liste des comptes du 14 février 2018 357 657, 52 \$

5. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

5.1 Fibre optique et Internet haute vitesse – Suivi du dossier

Monsieur Jean-Roch Veilleux fournit des informations concernant le suivi du projet de Fibre optique et d'Internet haute vitesse. Une rencontre est à prévoir avec les ministres concernés par ce dossier :

- a) Madame Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;
- b) Madame Dominique Vien, ministre responsable du Travail, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches.

5.2 Achat d'une banque d'heures pour la maintenance des serveurs informatiques

ATTENDU QUE la compagnie Visionic informatique Inc. présente une soumission de 3 250,00 \$, plus taxes, pour une banque de 50 heures pour la maintenance préventive des serveurs informatiques;

6257-18 SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une banque de 50 heures de Visionic informatique Inc. pour assurer la maintenance préventive des serveurs informatiques, au coût de 3 736,69 \$, taxes incluses.

5.3 FQM – Coût des formations

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités offre différentes activités de formation pour les élus municipaux et que ces activités constituent une source d'autofinancement pour la FQM;

ATTENDU QUE le coût pour organiser une telle activité de formation sur notre territoire est de 2 500 \$, plus les taxes, par journée de formation, pour un nombre maximum de 15 participants, et qu'un coût additionnel de 200 \$ par participant, plus les taxes, s'ajoute pour tout participant(e) additionnel;

ATTENDU QUE ce mode de tarification incite la formation de petits groupes et nuit à la formation d'un plus grand nombre d'élus municipaux;

6258-18 POUR TOUS CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité de signifier à la Fédération québécoise des municipalités que le conseil de la MRC Robert-Cliche considère comme « abusif » ce mode de tarification des activités de formation pour les élus municipaux et lui demande d'uniformiser le coût de formation par participant et de réduire le coût total de l'activité de formation pour mieux refléter le coût réel de ces activités.

5.4 Demande au gouvernement du Québec de repousser la date de dépôts des demandes d'aide financière en lien avec la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

ATTENDU QUE le 9 novembre 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du Québec dévoilait un nouveau programme d'aide financière pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU QUE ledit programme s'applique également à la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière;

ATTENDU QUE les organismes admissibles à l'octroi de cette aide financière du MAMOT sont les MRC, les municipalités locales et les régies intermunicipales s'associant dans le but de réaliser un projet;

ATTENDU QUE la date limite pour le dépôt des demandes a été fixée par le MAMOT au 1er février 2018;

ATTENDU QUE ce délai semble déraisonnablement court, en raison notamment de la tenue des élections générales municipales de novembre 2017, qui ont amené partout au Québec un grand nombre de nouveaux élus au sein des conseils des municipalités locales et des MRC;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche craint que le court délai imposé par le MAMOT pour le dépôt des demandes d'aide financière risque de faire en sorte que le programme n'atteigne pas ses objectifs d'apporter un soutien aux municipalités, MRC et régies souhaitant s'unir dans la réalisation de projets de mise en commun;

6259-18 POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jonathan V. Bolduc et résolu à l'unanimité :

- a) QUE le conseil de la MRC Robert-Cliche demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, de repousser du 1^{er} février au 1^{er} juillet 2018 le délai pour le dépôt des demandes d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;
- b) ET QUE cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités et aux MRC du Québec pour demande d'appui.

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

6.1 **Plan d'action du Programme Mobilisation-Diversité (PMD) 2017-2019**

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt pour information du Gabarit de plan d'action pour les municipalités au programme Mobilisation-Diversité (PMD) 2017-2019. Pour l'exercice de 2018-2019, une aide financière de 20 000 \$ est accordé par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, tandis que les MRC de La Nouvelle-Beauce, de Beauce-Sartigan et Robert-Cliche contribuent chacune pour 5 000 \$, et que La Beauce Embauche contribue pour 5 000 \$.

6.2 **Atelier « Le choc culturel en entreprise » - 29 mars 2018**

Le Carrefour Jeunesse-Emploi Beauce-Nord invite les chefs d'entreprise, les contremaîtres et tous les employés intéressés à participer à l'atelier « Le choc culturel en entreprise », qui aura lieu le 29 mars 2018, de 13 heures à 16 heures, au Centre local de développement Robert-Cliche. L'objectif de cet atelier est de se conscientiser à la réalité des immigrants en milieu de travail versus les exigences de l'entreprise. L'inscription est obligatoire et gratuite.

6.3 **Entente avec le CLD Robert-Cliche**

ATTENDU QU'une entente de délégation a été signée entre la MRC Robert-Cliche et le CLD Robert-Cliche, entrant en vigueur du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019, soit pour une durée de 4 ans;

ATTENDU QUE ladite entente découle de la mise en place du Fonds de développement des territoires et a pour objet de définir le rôle et les responsabilités que la MRC Robert-Cliche confie au CLD Robert-Cliche en matière de développement économique et de développement local, ainsi que les conditions de leur exercice;

ATTENDU QU'en vertu de ladite entente, la MRC désigne le CLD comme organisme délégataire au sens de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales, et que la MRC doit lui confier la planification et le soutien au développement économique et le développement local sur le territoire de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE, lors de la préparation de son budget pour l'année 2018, le conseil de la MRC Robert-Cliche a décidé d'augmenter sa contribution financière totale annuelle;

6260-18

POUR TOUS CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité de modifier l'article 7 de ladite entente, pour se lire comme suit :

7. La MRC Robert-Cliche confie au CLD Robert-Cliche, pour l'année 2018, la gestion d'une contribution tirée du Fonds de développement des territoires (FDT), tel que présentée dans le tableau ci-après. »

Contribution financière totale annuelle de la MRC

Exercice financier du CLD	Fonds de développement des territoires (FDT)	Contribution additionnelle			Contribution totale maximale
		Contribution MRC pour le CLD	Contribution agent rural	Entente de développement culturel	
2018	208 825 \$	160 638 \$	29 730 \$	16 500 \$	415 693 \$

6.4 Appui – Demande au gouvernement du Québec de réviser ses politiques en vigueur pour le financement des chemins forestiers afin de favoriser le tourisme et l'accès à la forêt

ATTENDU QUE le conseil de la MRC Maria-Chapdelaine a adopté la résolution n° 17-01-18;

ATTENDU QUE l'accès universel aux terres publiques est tributaire de la qualité du réseau routier et de ses infrastructures, notamment les ponts;

ATTENDU QU'il est dénombré 96 territoires non organisés (TNO) à l'échelle du Québec, lesquels occupent souvent de vastes superficies;

ATTENDU QUE la qualité du réseau routier dans les TNO dépend de l'accessibilité à la ressource par et pour les compagnies forestières;

ATTENDU QUE cette réalité compromet les investissements de plusieurs villégiateurs et pourvoyeurs qui sont à la merci de la planification des chantiers forestiers;

ATTENDU QUE les besoins des compagnies forestières ne peuvent être établis en fonction des priorités des autres usagers;

ATTENDU QUE ces milieux comprennent généralement des enjeux associés à l'accessibilité due au manque de financement;

ATTENDU QUE, dans le cadre de la gestion des baux de villégiature, les MRC ont l'obligation de retourner 50 % des revenus bruts au gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement a comme objectif d'assurer l'accès universel au territoire public;

ATTENDU QUE l'une des actions de cet objectif est de viser l'entretien et l'amélioration du réseau stratégique en association avec les partenaires du milieu;

ATTENDU QU'en dépit des programmes d'entretien et de construction mis de l'avant par le gouvernement au cours des dernières années, les fonds investis sont réellement insuffisants;

ATTENDU QUE les MRC sont appelées, à titre de gouvernement de proximité,

à assumer la coordination de ces infrastructures;

ATTENDU QUE les revenus associés à la gestion des TNO sont très limités;

ATTENDU QUE les usagers n'étant pas propriétaires ou n'ayant pas de bail circulent sur ces réseaux sans compensation;

ATTENDU QUE les usagers de ces milieux ne se limitent pas qu'aux citoyens de ces communautés régionales;

ATTENDU QUE le manque de financement de ces infrastructures pourrait compromettre, à moyen et à long terme, l'accessibilité à une grande partie des terres publiques québécoises;

ATTENDU QUE la responsabilité de la démocratisation de l'accès à la ressource et au territoire public est une responsabilité du gouvernement provincial et non de proximité;

ATTENDU QU'une demande d'appui a été présentée par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans cette affaire;

6261-18

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité :

- a) QUE le conseil de la MRC Robert-Cliche appuie la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la MRC Maria-Chapdelaine dans leur demande au gouvernement provincial de procéder à une révision complète de ses politiques en vigueur concernant le financement des investissements dans les chemins forestiers visant à favoriser le tourisme et l'accès à la forêt;
- b) ET QUE la présente résolution soit transmise aux MRC du Québec pour appui, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux députés de la Beauce, ainsi qu'au Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard.

6.5 Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière au Fonds Desjardins pour compléter l'aménagement de la piste cyclable en Beauce

ATTENDU QUE les MRC de La Nouvelle-Beauce, Beauce-Sartigan et Robert-Cliche souhaitent compléter la Véloroute de la Beauce (ou Route Verte n° 6), dont certains tronçons ont été réalisés;

ATTENDU QU'avec le début de la construction amorcée en 2016, il reste environ à réaliser quelques 21 kilomètres, sur un total de 29 kilomètres à aménager dans l'emprise ferroviaire démantelée;

ATTENDU QUE le présent projet consiste à compléter l'aménagement des tronçons cyclables dans la MRC Robert-Cliche et la MRC de La Nouvelle-Beauce, soit :

- a) Le secteur urbain de la ville de Beauceville (5,53 km);
- b) La jonction des centres urbains de Beauceville et Saint-Joseph-de-Beauce (9 km);
- c) Ainsi que la jonction entre le secteur urbain de Saint-Joseph-de-Beauce (déjà réalisé) à la piste cyclable existante à Vallée-Jonction (6,51 km);

ATTENDU QUE la Véloroute de la Beauce constitue une priorité régionale;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche souhaite présenter une demande d'aide financière au Fonds de 100 M \$ de Desjardins;

6262-18 POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Fonds de 100 M \$ de Desjardins, et d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC Robert-Cliche, les documents s'y rapportant.

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 Analyse de conformité – Ville de Beauceville

Mme Geneviève Turgeon, coordonnatrice en aménagement du territoire, fait le dépôt pour information d'une analyse de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé du territoire, relativement au projet de règlement n° 2017-378 modifiant le règlement n° 2016-340 concernant le Plan d'urbanisme, et au projet de règlement n° 2017-379 modifiant le règlement n° 2016-341 concernant le zonage, de la ville de Beauceville.

7.2 Approbation de conformité – Ville de Beauceville – Règlement 2017-378 modifiant le règlement 2016-340 concernant le plan d'urbanisme

ATTENDU QUE le conseil de la ville de Beauceville, lors de sa séance tenue le 11 décembre 2017, a adopté son règlement n° 2017-378 modifiant le règlement n° 2016-340 concernant le Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville de Beauceville a transmis ledit règlement à la MRC Robert-Cliche le 11 janvier 2018;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche doit, en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme approuver ledit règlement s'il est conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé et à son document complémentaire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6263-18 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement n° 2017-378 modifiant le règlement n° 2016-340 concernant le Plan d'urbanisme, et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la ville de Beauceville un certificat de conformité à cet égard.

7.3 Approbation de conformité – Ville de Beauceville – Règlement 2017-379 modifiant le règlement 2016-341 concernant le zonage

ATTENDU QUE le conseil de la ville de Beauceville, lors de sa séance tenue le 11 décembre 2017, a adopté son règlement n° 2017-379 modifiant le règlement n° 2016-341 concernant le zonage;

ATTENDU QUE la ville de Beauceville a transmis ledit règlement à la MRC Robert-Cliche le 11 janvier 2018;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche doit, en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuver ledit règlement s'il est conforme au Schéma d'aménagement et de développement révisé et à son document complémentaire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

- 6264-18 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement n° 2017-379 modifiant le règlement n° 2016-341 concernant le zonage, et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la ville de Beauceville un certificat de conformité à cet égard.

8. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 Secteurs à visiter pour la mise aux normes des installations septiques

En séance de travail, monsieur François Roberge, coordonnateur à l'environnement, a déposé le bilan au 31 décembre 2017 du programme de mise aux normes des installations septiques.

- 6265-18 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que le conseil adopte la cédule des visites proposée pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées (non-desservies par un réseau d'égouts), situées sur le territoire de la MRC Robert-Cliche, pour les années 2018 et 2019.

8.2 Rapport annuel 2017 : Suivi post-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC Robert-Cliche

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche assure le suivi post-fermeture de son lieu d'enfouissement conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et aux règlements s'y référant;

- 6266-18 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le rapport annuel 2017 du suivi post-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC Robert-Cliche soit accepté et transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques du Québec.

9. CORRESPONDANCES

9.1 Autobus Breton

Lettre de remerciement de monsieur Pierre Breton, de l'entreprise Autobus Breton, concernant l'aide financière accordée pour maintenir l'offre de service en transport interurbain par autocar dans la région, entre les villes de Saint-Georges et de Québec.

9.2 Secondaire en spectacle

Une demande de soutien financier a été présentée par monsieur Pierre-Olivier Brouard, agent de développement en loisir de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches (URLS), pour le concours Secondaire en spectacle dans la région. Le conseil de la MRC Robert-Cliche décline la demande.

10. AFFAIRES NOUVELLES

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU l'article 157 du Code municipal du Québec,

6267-18 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil renoncent à l'Avis de convocation de la présente séance afin d'ajouter les dossiers suivants aux Affaires nouvelles.

10.1 Mise en demeure – Villa Royale Inc.

La MRC Robert-Cliche a reçu une mise en demeure de Me Serge Dumas, avocat et procureur de la résidence pour personnes âgées Villa Royale Inc. (811 rue du Parc, à Saint-Frédéric). Le dossier a été référé aux assureurs de la MRC, la MMQ.

10.2 Programmes de subventions – Aide-mémoire pour les municipalités

Le préfet remet aux membres du conseil un document préparé par la MRC Beauce-Sartigan, intitulé « Programmes de subventions – Aide-mémoire pour les municipalités ».

10.3 Modification aux règlements généraux du CLD Robert-Cliche – Ajout d'un représentant du secteur manufacturier au conseil d'administration

ATTENDU QUE le conseil de la MRC Robert-Cliche doit procéder à la nomination des membres du conseil d'administration du CLD Robert-Cliche;

ATTENDU QUE le règlement n° 1 sur la régie interne pour la gouvernance du CLD Robert-Cliche présente un conseil d'administration composé de 15 membres, dont 9 ayant droit de vote;

ATTENDU QUE trois (3) candidatures ont été reçues, suite à la convocation du 12 février 2018 des membres du CLD Robert-Cliche dans la catégorie « Entreprise manufacturière » pour combler les sièges numéros 6 et 8 sur le conseil d'administration 2018-2019;

ATTENDU QUE le CLD Robert-Cliche accepte de modifier le règlement n° 1 de régie interne de manière à ce que le conseil d'administration soit composé de 16 membres, dont 10 ayant droit de vote, soit :

Membres ayant droit de vote (10) :

- a) Cinq (5) représentants du secteur municipal nommés par la MRC Robert-Cliche;
- b) Quatre (4) représentants du secteur manufacturier nommés par un collège électoral convoqué à cet effet;
- c) Un (1) représentant du secteur de l'entrepreneuriat collectif nommé par un collège électoral convoqué à cet effet;

Membres n'ayant pas droit de vote (6) :

- a) Responsable administratif du Centre local d'emploi (CLE);
- b) Responsable administratif du Centre local de développement (CLD);
- c) Député provincial;
- d) Responsable administratif de la MRC Robert-Cliche;
- e) Représentant du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT);
- f) Représentant membre du secteur primaire.

Ce changement serait effectif lors de la prochaine assemblée générale

annuelle du CLD Robert-Cliche.

6268-18

POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche accepte la modification de la composition du conseil d'administration du CLD Robert-Cliche, de manière à ajouter un (1) représentant du secteur manufacturier, avec droit de vote.

10.4 Projet Aventuria - Appuis

Des lettres seront demandées auprès de chaque municipalité locale afin d'appuyer le projet Aventuria au Fonds Culturel 2018 de la MRC Robert-Cliche. Le projet a pour titre « La fête de la culture en Robert-Cliche! », un événement d'envergure qui serait présenté au grand public à la fin du mois de septembre 2018.

10.5 Pôles régionaux d'innovation

ATTENDU QUE les MRC ont comme rôle et responsabilités de favoriser le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire, en incluant la concertation et la planification des mesures reliées à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale;

ATTENDU QUE les MRC sont reconnues comme des gouvernements de proximité;

ATTENDU QU'en 2015, le gouvernement du Québec a coupé 40 millions de dollars dans son développement économique en souhaitant au préalable abolir les CLD et que cette coupure représente 393 000 \$ pour la MRC Robert-Cliche, soit 60 % de son budget en développement économique;

ATTENDU QUE par résolution, le 13 mai 2015, la MRC Robert-Cliche a décidé de maintenir la délégation de compétence en développement économique avec le CLD Robert-Cliche pour les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales, en matière de développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE le CLD Robert-Cliche a comme mandat d'agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement économique de son territoire en favorisant le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire en incluant la concertation et la planification des mesures reliées à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale;

ATTENDU QUE le 5 février 2018, le gouvernement du Québec lance un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre de son plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec investira plus de 32 millions de dollars pour soutenir la création et la mise en œuvre des pôles régionaux d'innovation et d'un réseau national d'ici à 2022;

ATTENDU QUE ces pôles seront des organismes à but non lucratif (OBNL) actifs principalement dans le soutien aux entrepreneurs et dans le développement économique de la région;

ATTENDU QUE, selon notre compréhension du nouveau plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, il s'avère que la création des pôles régionaux d'innovation est un dédoublement de structures, puisque chacune des MRC du Québec est responsable du développement économique de sa région en plus de soutenir l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE, toujours selon notre compréhension, le gouvernement du Québec qui proclame les MRC comme gouvernements de proximité, agit encore une fois sans consulter les MRC, en voulant créer une nouvelle structure et démontre clairement une non-reconnaissance du développement économique effectué par les MRC;

ATTENDU QUE les MRC doivent devenir des partenaires de premier plan lorsqu'il est question de développement économique sur son territoire;

6269-18

EN CONSÉQUENCES, SUR LA PROPOSITION DE monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité :

QUE la MRC Robert-Cliche demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC comme étant les principaux acteurs du développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat, tel que prévu à la Loi sur les compétences municipales, et demande au gouvernement du Québec de renoncer à la création de nouveaux pôles régionaux d'innovation;

ET QUE le montant de 32 millions de dollars réservé à l'appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation soit remis directement aux MRC, soit les principaux acteurs existants en matière de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat sur leur territoire.

10.6 Projet de résolution – Municipalité de Saint-Victor

ATTENDU QU'à la fin de l'année 2014, le gouvernement du Québec souhaitait atteindre l'équilibre budgétaire et proposa un pacte fiscal transitoire aux municipalités, représentant tout près de 300 millions de dollars en coupures directes annuelles;

ATTENDU QUE, dégageant aujourd'hui des surplus budgétaires, le gouvernement du Québec a créé le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), offrant en 2017 une somme de 30 millions de dollars représentant à peine 10 % de ce qui fut retranché annuellement, créant de faux espoirs à un grand nombre d'organismes dépendant auparavant des conférences régionales des élus (CRÉ), aujourd'hui disparues;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC Robert-Cliche désire un allègement des structures;

ATTENDU QUE les élus municipaux disposent déjà d'une légitimité directe, issue de leurs commettants;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada rembourse les municipalités pour chaque dollar de Taxe sur les produits et services (TPS) payé sur leurs intrants;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec affirme reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et d'augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

6270-18 EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche demande au gouvernement du Québec de mettre fin au FARR et de réinvestir dans les paiements de transfert qu'il a lui-même coupé depuis 2014, soit de rehausser progressivement les remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ) pour chaque organisation municipale du territoire québécois :

- a) 0,50 \$ pour chaque dollar en 2017;
- b) 0,60 \$ pour chaque dollar en 2018;
- c) 0,75 \$ pour chaque dollar en 2019;
- d) 1,00 \$ pour chaque dollar en 2020.

10.7 CAÏDI – Date et lieu pour activité d'accueil des immigrants

Le Carrefour Jeunesse-Emploi Beauce-Nord souhaite réaliser une invitation pour offrir une réception civique aux nouveaux arrivants immigrants sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. Au programme : accueil par les dignitaires de la région, repas à partager, prix de présence et réponse aux questions relativement aux services disponibles sur le territoire de la MRC Robert-Cliche.

Le conseil propose de tenir cette activité à la Cabane à sucre Raymond Vachon (propriété de monsieur Francis Vachon) à Saint-Odilon-de-Cranbourne.

10.8 Invitation – Vins et fromages

Madame Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules, invite les membres du conseil de la MRC Robert-Cliche à une activité bénéfique de type Vins et Fromages.

10.9 Augmentations du traitement des élus – Côte de Beauré

Un document est remis aux membres du conseil concernant la rémunération des élus de la Côte-de-Beauré.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par l'assistance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

6271-18 SUR LA PROPOSITION DE madame Denise Roy, la présente séance est levée à 21 heures 00.

Luc Provençal
Préfet

Michel Légaré
Directeur général et
Secrétaire-trésorier